



Février 2013

Restauration à l'Etoile du Nord :

La **CFDT** aux fourneaux pour trouver une solution !

En séance plénière du CE-GI du 24 janvier 2013, la Direction a soumis à la consultation des représentants du personnel le déménagement de 400 agents de la Direction de la Circulation Ferroviaire (DCF) du site de Gare de l'Est vers le 13^{ème} arrondissement de Paris dans l'immeuble Equinoxe de RFF.

Quelques lignes dans le volet social de ce dossier ont attiré l'attention des élus **CFDT** : « Le prix du repas sera identique pour l'ensemble des personnels des services SNCF DCF et RFF... entre **3 et 4€ pour un repas complet** ».

La délégation **CFDT** a immédiatement interpellé la Direction pour avoir des informations sur cette mesure et pour obtenir la communication de la convention de restauration signée entre les Directions RFF, la Direction Déléguée de la Branche Infrastructure SNCF et le Secrétaire du CE-GI.

La Direction a répondu que la prise en charge du repas des 400 agents SNCF de la DCF était une décision unilatérale de RFF sans contrepartie et, pour répondre à la demande de la **CFDT**, le courrier formalisant cette mesure a été remis en séance aux élus et annexé au dossier déménagement de la DCF.

Avec stupéfaction, nous avons découvert dans ce courrier que le nouveau Secrétaire UNSA du CE-GI, responsable par délégation des conditions de restauration des agents, avait été court-circuité et n'avait pas été associé par la Direction à cet accord. Celui-ci précise que **RFF subventionnera** le repas des **agents SNCF** à hauteur de **5,27€**.

Pour justifier sa décision RFF reprend les propos du Ministre du Transport et invoque **l'équité de traitement** des personnels constituant « **la famille cheminote** ». Visiblement dans la famille cheminote recomposée du futur GIU, la **CFDT** constate que tous les enfants ne sont pas traités de la même façon et particulièrement **les cheminots d'EDN qui ne sont pas considérés avec les mêmes égards et n'ont droit qu'au mépris et au dédain de la Direction !!!**

Plus fort même, la Direction de l'Infrastructure en séance a proposé avec aplomb et un certain cynisme au nouveau Secrétaire du CE-GI de réaffecter les fonds des activités sociales non utilisés pour la restauration des 400 cheminots de la DCF aux 800 cheminots du siège Etoile du Nord.

Compte tenu de toutes ces informations données en séance plénière du CE-GI, les élus **CFDT** ont sollicité le soutien des élus CGT et UNSA afin que la prise en charge de la restauration des

agents de la DCF par la Direction de RFF avec l'accord de la Direction de l'Infrastructure fasse **jurisprudence** et soit étendue à tous les agents du CE-GI !!!

Les élus CGT ont reconnu une discrimination concernant les agents d'EDN qui ont accès à la cantine de Paris Nord à un prix prohibitif mais sans pour autant adhérer au nouveau modèle mis en place pour la DCF pourtant économiquement très intéressant pour les agents.

Quant aux élus UNSA, ils sont empêtrés depuis plusieurs mois dans un conflit social qui les oppose aux salariés de droit privé du CE-GI. Ce conflit génère des problèmes de gouvernance au CE-GI (la Secrétaire et la Présidente des Activités Sociales UNSA ont démissionné) qui les occupe à plein temps. Ils sont par conséquent absents sur les dossiers politiques et « domestiques » de notre périmètre.

Nos collègues **représentants du personnel *CFDT* de RFF**, nouvellement réélus par les 1600 salariés à 53%, nous ont par ailleurs informé qu'ils avaient négocié avec leur Direction **un repas économique avec une entrée, un plat et un dessert certes « imposés »** pour un coût par repas de **0,43€** après déduction de la subvention de l'employeur !!!

La création du GIU est une occasion unique à saisir par les représentants du personnel SNCF pour bâtir un **cadre social ferroviaire de haut niveau** en prenant le meilleur dans chaque entreprise. Avec un accord similaire sur la restauration, **le gain de pouvoir d'achat** pour les cheminots d'EDN sur une base de 210 jours travaillés en moyenne avoisinerait les **1 000 euros** par an.

Par conséquent, forte de tous ces éléments, la ***CFDT*** va proposer rapidement une intersyndicale avec la CGT, l'UNSA et SudRail avec une plateforme revendicative reprenant les quelques points fédérateurs ci-dessous afin de mettre la Direction devant ses responsabilités et débloquent une situation discriminante.

Tous les agents du CE-GI de la « famille cheminote » doivent bénéficier des mêmes droits, déjeuner au même prix et dans des conditions similaires :

- ➔ Prendre une mesure conservatoire avec effet immédiat pour les personnes à mobilité réduite qui sont privées de cantine depuis octobre 2012 ;
- ➔ Rétrocéder contractuellement la restauration des cheminots d'EDN à la Direction en s'appuyant sur la « jurisprudence DCF » ;
- ➔ Mettre en place les chèques déjeuner compte tenu de l'offre de restauration dans le quartier de la Gare du Nord ;
- ➔ Laisser le libre choix aux agents qui souhaitent déjeuner à la cantine de Paris Nord ;
- ➔ Lancer un audit pour avoir une situation exhaustive des différents coûts dans les cantines, RIE, cafétéria du périmètre du CE-GI.

Vos contacts CFDT : cfdt.centraux@laposte.net

Patrick BOMME :	06-22-58-54-62	patrick.bomme@sncf.fr
Pierre-Emmanuel PROS :	06-16-20-68-41	pierre-emmanuel.pros@sncf.fr
Laëtitia NOGUEIRA :	06-17-26-36-03	laetitia.nogueira@sncf.fr
Claude DULOT :	06-86-10-73-96	claudedulot@sncf.fr